

O620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 32

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Les lignes de vie :

Le contrat pour la maintenance des lignes de vie entre la société APAVE et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Maintenance des lignes de vie – Vérification générale périodique des dispositifs d'ancrages pour EPI. 1 vérification/an

Durée : 12 mois reconductible les 2 années suivantes sans dépasser le 31/12/2023

Disposition financière : 330€ TTC, prix ferme pour 2021, 2022, 2023

**Vu**

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 32  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Suite à la modification de l'article R421-20 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration peut désormais donner délégation au Chef d'Etablissement pour passer tous les marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans le respect des crédits ouverts au budget et pour autant que leur montant global soit inférieur aux seuils formalisés fixés par le Code des Marchés Publics.

Cette délégation valable pour l'année 2021 et reprise dans l'Etat Prévisionnel des Achats (EPA) 2021 est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature du Chef d'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les délégations suivantes :**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'article R421-13 étant juridiquement limitatif sur les personnels pouvant recevoir une délégation de signature de la part du Chef d'établissement ; cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération du 05/11/20 établie par l'acte N°2021-02 qui donnait une délégation de signature aux DDFPT alors que cela n'est juridiquement pas possible.

Ainsi, la délégation de signature du Chef d'établissement, pour les domaines suivants :

- Délégation sur l'ensemble des documents administratifs y compris les conventions de stage et les avenants,
- Délégation sur les bons de commande du Service Général et SRH (sans autre délégation sur la fonction d'ordonnateur)

A

Nom : Mme Reiprich

Prénom : Sylvia

Fonction : Proviseur Adjoint

et

Nom : M Brasseur

Prénom : Jean Luc

Fonction : Proviseur Adjoint

est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à la Maison des Lycéens

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don à la maison des lycéens**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don de 55€ à la Maison des Lycéens est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 26/11/2020 09:54:09

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Récompenses pour les élèves

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 37  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/11/2020  
Réuni le : 24/11/2020  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les récompenses pour les élèves**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les récompenses (places de cinéma, livres, bons d'achat...) de la part de l'établissement pour les élèves méritants, qui se sont investis dans des projets, d'un montant individuel ne pouvant excéder 10€/élève sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. La reconduction systématique de cette décision sur chaque nouvel exercice budgétaire est également portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Cadeaux et autres frais de représentation

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 10/11/2020  
Réuni le : 24/11/2020  
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les cadeaux et les autres frais de représentation**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Cadeaux et autres frais de représentation :

-La remise d'un bouquet de fleurs ou autre cadeau d'une valeur ne pouvant excéder 30€ lors des départs à la retraite des personnels de l'établissement,  
-L'achat d'une gerbe à l'occasion du décès d'un membre de la communauté éducative d'une valeur ne pouvant excéder 50€ (personnel, ancien personnel retraité du lycée ou élève en cours de scolarité)  
sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. La reconduction systématique de cette décision sur chaque nouvel exercice budgétaire est également portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier  
Prénom : Frederic  
Signé le: 26/11/2020 09:54:15

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan pédagogique / rentrée

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la validation du bilan pédagogique**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le Proviseur distribue le document commenté lors du conseil du 05 novembre dernier :  
« 1er point de rentrée »

Il explique qu'il souhaite étoffer ce document avec des statistiques sur les résultats aux examens.  
Toutefois, il ne peut le faire pour le moment, en effet, les statistiques académiques ne seront disponibles qu'en janvier. (Lecture du mail du rectorat pasepa-infostat)

Il propose de valider ce 1er document comme bilan pédagogique.

Le complément d'indicateurs sera présenté lors d'un prochain conseil d'administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z  
ACADEMIE DE LILLE  
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT  
51 RUE SADI CARNOT  
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX  
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan d'accompagnement pédagogique du protocole d'accueil en alternance

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le plan d'accompagnement pédagogique du protocole en alternance**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Monsieur le Proviseur commente le schéma récapitulatif de l'organisation pédagogique pendant la période d'alternance. Cette organisation a été évoquée lors du conseil pédagogique du 12 novembre dernier.

Monsieur Cuvelier explique les trois grands principes de cette organisation :

-Le présentiel

-Le distanciel

-Les temps « accompagnés »

Il précise que ce dispositif est dynamique, évolutif en fonction de l'expérience de terrain et des choix pédagogiques des enseignants.

Il demande un avis aux membres du conseil :

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Cuvelier

Prénom : Frederic

Signé le: 26/11/2020 09:54:30